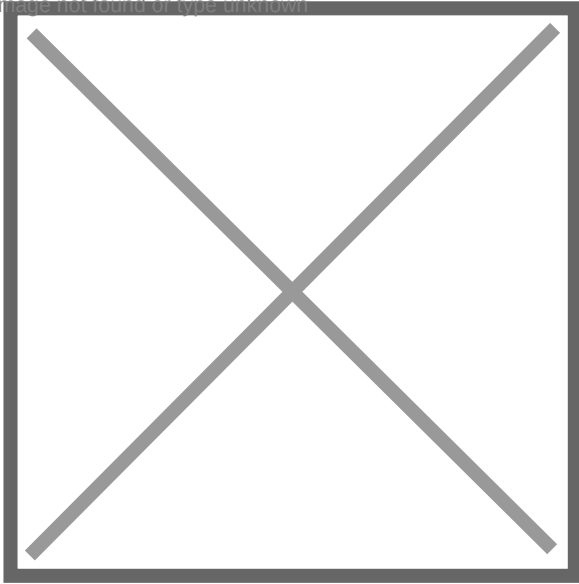


Image not found or type unknown



Obligation oui ou non envers une agence immobiliere

Par **PENDINE**, le **11/04/2010** à **18:45**

Bonjour,
J'ai lu sur le bon coin une annonce immobilière mise par un pro et relative à la vente d'un appartement dans un autre département que le mien et qui m'intéresse. J'ai demandé par téléphone des renseignements complémentaires et, l'agence m'a transmis par mail des photos de l'appartement. J'en suis là et la question que je me pose est "est-ce possible si l'occasion se présentait de négocier directement avec le propriétaire sans repasser par l'agence". Je n'ai rien signé à l'agence, je n'ai pas visité l'appartement, elle connaît que mon nom et adresse de messagerie.
D'avance merci
Salutations